

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Adelme, tenue au lieu habituel des séances, à 20h mardi le 7^e jour de juin 2022. Sont présents Messieurs les conseillers : Yanik Levasseur et Mesdames les conseillères : Johanne Thibault, Isabelle Truchon et Cynthia D'Astous sous la présidence de madame Josée Marquis, mairesse. Son absent : Jean-Luc Bérubé et Raphaël-Helgerson.

CONSTAT DU QUORUM

RÉSOLUTION #2022-123

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été distribués par courriel à tous les membres du Conseil en date du 2^e jour du mois de juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres présents forme quorum et par conséquent le quorum est constaté et la séance peut être tenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yanik Levasseur et résolu à l'unanimité :

Ordre du jour :

1. Constat de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt des états financiers 2021 vérifié par Raymond Chabot Grant Thornton;
4. Rapport du maire sur les faits saillants;
5. Programme d'aide à la voirie locale-volet entretien des routes locales;
6. Période de questions;
7. Levée de la session.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Ouverture de la séance

Son honneur la mairesse madame Josée Marquis déclare la séance ouverte à 20h48.

RÉSOLUTION #2022-124

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2021 VÉRIFIÉS PAR RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

Il est proposé par Monsieur Yanik Levasseur d'adopter et prendre acte des états financiers 2021 vérifiés par Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-125

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS

Il est proposé par Madame Isabelle Truchon de reporter le dépôt du rapport du maire sur les faits saillants à une séance subséquente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2022-126

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 92 600\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Madame Cynthia D'Astous, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Adelme informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS SUJETS RELIÉE À L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #2022-127

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 20h52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Josée Marquis, mairesse

Anick Hudon .
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Josée Marquis, mairesse de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Josée Marquis, mairesse